



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du jeudi 29 octobre 2020 – 20h15 – Grande salle**

Présidence : Monsieur Eric MARCHESE

Personnes excusées: Mesdames Déborah BIGNENS et Aude DUPUIS ainsi que Messieurs Nicolas BOILLAT, Jean-Jacques CLERC, Edgar DIEPERINK, Jean-François JACOT, Cyril MESSIEUX, Thierry MOIX, Christophe PASCHE et Jean-Marie RENAUD.

Personnes absentes: *aucune*

* * *

M. le Président Eric MARCHESE souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **38** membres présents, le quorum (fixé à **25** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

1. Adoption du **procès-verbal** du 9 septembre 2020
2. **Communications** du bureau
3. Préavis n° 02-2020 : **Arrêté d'imposition pour l'année 2021 : rapport de la commission des finances**
4. Dépôt du préavis n° 03-2020 : **Budget 2021**
5. Election complémentaire d'un(e) suppléant(e) à la **commission de gestion**
6. **Informations** de la Municipalité
7. **Divers et propositions individuelles**

1. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2020

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Mme Sophie CROISIER : remarque qu'il y a une différence de 1 entre le nombre des personnes présentes et le nombre des votants.

M. Florian MAGNIN : cette différence s'explique par le fait que le Président du Conseil communal ne prend pas part au vote à main levée, sauf en cas d'égalité. L'écart de 1 s'explique ainsi.



Conseil communal de Gimel

M. Jean-Claude MAGNIN : à la question posée par Sophie DEBONNEVILLE en page 10, il est suggéré de remplacer "bordure" par "revêtement".

Aucune autre remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité avec la correction proposée. Le Président remercie son rédacteur.

2. Communications du bureau

Informations:

- Une communication du comité d'initiative "**SOS Communes**" a été adressé à notre Conseil. Celle-ci émane de représentants de l'ADCV qui militent pour une prise en charge intégrale de la facture sociale par le canton. L'information sera transmise à l'ensemble des membres de notre assemblée.
- L'action **CleanUpDay** s'est tenue le samedi 12 septembre pour la 2^e fois réunissant une vingtaine de citoyens afin de réaliser une collecte de déchets sauvages.
- Le **Parc naturel jura vaudois** a inauguré son espace découverte¹ au sein de l'hôtel restaurant le Marchairuz. Deux sentiers thématiques sont également proposés à proximité.

Dates importantes:

- Durant le mois de décembre auront lieu les traditionnelles **Fenêtres de l'Avent** organisées par l'ADIG. Covid oblige, il ne sera pas possible d'organiser des collations cette année. La population est toutefois invitée à venir admirer les différentes fenêtres.
- La **Fanfare de Gimel** repousse ses différents concerts au 1^{er} trimestre 2021.
- Les prochaines **votations fédérales** se dérouleront le dimanche 29 novembre.
- Le **Conseil communal** se réunira pour la prochaine fois le vendredi 4 décembre.
- Une **assemblée de commune** est prévue le mardi 8 décembre afin de présenter les activités du Conseil communal et de la Municipalité dans la perspective des élections pour le renouvellement des autorités communales. Un tout ménage sera également adressé à la population.

3. Préavis n° 02-2020 : Arrêté d'imposition pour l'année 2021 : rapport de la commission des finances

La Président passe la parole à la commission des finances (ci-après CoFin). En l'absence du rapporteur, la parole est passée à M. Daniel EGLI qui donne lecture du rapport.

Lecture faite de celui-ci, le Président passe la parole à l'assemblée.

M. Philippe REZZONICO : rappelle qu'en dépit du maintien du taux d'imposition communal pour l'exercice 2021, le Coefficient cantonal se verra normalement diminuer d'un point de pourcentage selon le projet de budget 2021 du Conseil d'Etat².

La parole n'étant pas demandée, le Président donne à nouveau lecture des conclusions du préavis 02-2020 et fait passer l'objet au vote.

Par **37 OUI**, **0 NON** et **0 ABSTENTION**, le préavis est **accepté** à l'unanimité.

¹ <https://parcjuravaudois.ch/espace-decouvertes>

² le coefficient cantonal se monte actuellement à **156%** pour l'exercice 2020



M. Philippe REZZONICO remercie le Conseil communal pour la confiance témoignée à la Municipalité en particulier dans le contexte actuel d'incertitude.

4. Dépôt du préavis N° 03-2020 : Budget 2021

Le Président passe la parole à M. Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du préavis de la Municipalité.

Le Conseil communal de Gimel

- *Vu le préavis No 03-2020 de la Municipalité*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

DECIDE

1. *D'adopter le budget 2021 tel que présenté qui boucle avec un déficit de Fr. 375'094.-*

Le Président invite le président de la commission des finances à passer chercher l'enveloppe du préavis municipal.

5. Election complémentaire d'un(e) suppléant(e) à la commission de gestion

Le Président rappelle que la commission de gestion est composée de 5 membres et 2 suppléants et fait l'objet d'une élection chaque année de législature. Lors de la dernière assemblée, seul 1 suppléant a été élu de sorte qu'une élection complémentaire est proposée en vue de pourvoir le second siège. Le Président passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures.

Mme Doris CHRISTEN propose la candidature de M. Christophe PASCHE.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime de l'assemblée, le candidat est élu tacitement par acclamation.

6. Information de la Municipalité

M. Philippe REYMOND:

Informe que la **revue des pompiers** n'a pas pu avoir lieu dans le contexte sanitaire actuel. Au nom des Autorités et du CoDir SDIS Etraz Région, un remerciement tout particulier leur est adressé pour leur engagement en faveur de notre région.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS:

Rappelle l'état actuel des **directives Covid** cantonales et fédérales. Le canton doit, cette semaine encore, publier une synthèse de ces différentes mesures qui sera diffusée, le cas échéant, sur le site internet de la Commune. Le télétravail a été à nouveau instauré auprès du personnel communal. Une permanence des activités du greffe et du contrôle des habitants sont assurées à l'exception de la nocturne du jeudi soir qui est pour l'heure suspendue.



Conseil communal de Gimel

L'entreprise Camandona nous informe que les poteaux de la **Grand'Rue** seront posés la semaine prochaine, opération qui sera suivie de l'application des marquages.

S'agissant de la **l'assemblée de commune** qui doit se tenir dans le cadre des prochaines **élections communales**, il conviendra de déterminer dans quelle mesure celle-ci pourra avoir lieu au regard de l'évolution de la situation sanitaire. Enfin, la Municipalité informe le Conseil communal que tous les élus sortants de l'exécutif sont candidats à leur réélection ainsi que l'intéressée à la fonction de Syndique.

En raison de l'annulation de la plupart des manifestations organisées par nos **sociétés locales**, la Municipalité a décidé d'allouer un don exceptionnel de 1000 fr. pour chaque société locale qui a été contrainte d'annuler sa manifestation.

7. Divers et propositions individuelles

M. Pierre-Yves CORREVON : se félicite de la réfection du **sentier des Ecoliers** et remercie la Municipalité pour sa réalisation.

M. Pasquale CIABURRI : propose de renouveler le traditionnel **don des jetons de présence** en faveur d'une association de la région plutôt que du Téléthon.

Mme le Président Eric MARCHESE prend bonne note de cette demande qui sera étudiée lors de la prochaine rencontre du bureau.

M. Jean-Marie PASCHE : relève la présence de **stationnements prohibés** et de surcroît dangereux à proximité de l'Eglise et invite à ce que des mesures soient prises.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS: prend note de cette information et informe que M. Bastien BERGER mènera les investigations nécessaires.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **vendredi 4 décembre**.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 20h45.

Le Président

Le Secrétaire

Eric Marchese

Florian Magnin